

REPERES / LOCAUX pour les Accueils de Loisirs

**Accueils Collectifs et Educatifs de Mineurs (ACEM)
Code de l'Action Sociale et Familiale – Art R227-1 et suivants**

LE DOCUMENT = 3 documents indissociables

- Repères / Locaux pour les Accueils de Loisirs : = 4 pages :

Démarche – Règles communes à tous les accueils de public – Objectifs recherchés pour un Accueil de Loisirs – Repères par Fonctions pour un Accueil de Loisirs (Tableau) – Fonctionnalité – Cas particulier : le périscolaire – ressources à mobiliser.

- Annexe 1 : Tableau des surfaces et des capacités d'accueil - Données indicatives : = 2 pages :

Un tableau.

- Annexe 2 : Distribution des espaces d'un Accueil de Loisirs : = 1 page :

Un schéma.

CONTACTS

Secrétariat Accueils Collectifs Éducatifs de Mineurs :

Mme Sylvie LAMBERT : 03.88.23.36.04 / sylvie.lambert@ac-strasbourg.fr

Mme Doriane DUPRÉ : 03.88.23.36.05 / doriane.dupre@ac-strasbourg.fr

Secrétariat BAFA :

Mme Frédérique PONS / 03.88.23.36.26 / frederique.pons@ac-strasbourg.fr

Merci d'adresser vos prochains courriers à :

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

65 avenue de la Forêt Noire

67083 Strasbourg Cédex